

Au pied du mont Karthala

COMBIEN de lecteurs de *Politique africaine* savent où se situe ce volcan qui a donné son nom à l'éditeur de notre revue ? Les Comores sont, en effet, quatre îles bénies des dieux, mais bien oubliées de la France qui les a colonisées à la fin du XIX^e pour ensuite les délaissier, simple dépendance de Madagascar faisant l'objet de l'exploitation coloniale la plus classique. Pourtant, un jour de juillet 1975, Ahmed Abdallah, alors président du gouvernement territorial, a fait rentrer son pays dans l'histoire en proclamant unilatéralement une indépendance qui n'est entrée dans les faits que pour la Grande Comore, Anjouan et Mohéli, en raison des tergiversations françaises qui n'ont cessé, à propos de Mayotte, de se reproduire et qui font méditer sur l'indécision des politiques.

Les Comores ne se résument pas à ce volcan de 2 300 m ou aux péripéties de l'indépendance. Son histoire contemporaine ne se réduit pas non plus à la révolution avortée d'Ali Sohili, de 1975 à 1978, que certains nostalgiques du mai français de 1968 ont alors glorifiée mais que la mémoire collective comorienne appelle maintenant « les années noires », synonyme de destruction et d'anarchie.

Pour éviter les jugements de valeur, il faut descendre au pied du mont Karthala, à Moroni, la capitale d'une République fédérale et islamique proclamée en 1978. Ce qu'on peut voir, à partir de cette petite ville de 25 000 habitants en pleine mutation, suggère une attitude beaucoup plus nuancée que ce que veulent en dire les partisans et les adversaires.

Pour qui est familier des « républiques musclées » d'Afrique noire, les Comores tranchent par leur apparente bonhomie : la présence policière est d'une telle discrétion que les seules apparitions de gendarmes sont liées au contrôle des charges des taxis-brousse, dont les accidents sanglants alimentent la chronique locale. Mais ce n'est pourtant qu'un aspect positif d'une réalité plus complexe. Il suffit ainsi qu'apparaisse un de ces officiers de la Garde présidentielle, un « GP », pour que, devant ce « mercenaire », les visages se figent et les conversations s'éteignent.

Il y a en effet un problème sensible, celui du système de sécurité qui fonctionne à deux vitesses.

D'un côté, il y a donc la Garde présidentielle dont l'encadrement vit dans la hantise du coup d'État depuis que la découverte d'un complot, en mars 1985, a montré que son existence physique était en jeu. Sa réac-

tion excessive a sans doute été à la hauteur de sa peur rétrospective. Les conditions de détention et d'instruction des personnes arrêtées ont terni temporairement l'image internationale des Comores et ont expliqué lors d'un premier procès, l'intervention d'Amnesty International (1). Pourtant, une fois ces faits connus ou reconnus, les autorités comoriennes en ont tiré les conséquences. C'est, à la différence d'autres États, tout à leur honneur. Un second procès, en août 1986, s'est déroulé avec les garanties juridictionnelles internationales. Les faits incriminés (passibles de la Haute Cour) ont été correctionnalisés et les condamnations modérées. Une nouvelle mission d'Amnesty International a pu travailler librement, a été reçue trois fois par les autorités comoriennes, a pu visiter la vingtaine de condamnés encore en prison et apprécier les conditions de vie qui leur sont réservées.

D'un autre côté, il y a une société faiblement encadrée par l'État et poursuivant, sans choc culturel apparent, son adaptation au XX^e siècle dans le respect de ses valeurs musulmanes. C'est une surprise de constater, par exemple, qu'il n'y a que treize magistrats en poste et trois avocats (pour les trois îles et 350 000 habitants). L'un de ces avocats, de nationalité belge, déclarait récemment : « Comme la population, la police est bon enfant. La prison vieille et délabrée, pareillement ! On n'y reste jamais jusqu'à l'échéance de la peine prononcée. Les gardiens eux-mêmes octroient de petites libérations provisoires : on donne les clés au détenu pour qu'il puisse voir sa famille dans une des petites cases environnantes. Dame, on est toujours sûr qu'il reviendra : où pourrait-il aller ? » (2).

Cocktail de races, de civilisations et d'aspirations contradictoires, la République des Comores ne peut être enfermée dans une phrase et jugée sur une de ses facettes. Ceci se trouve particulièrement vérifié en ce qui concerne l'évaluation de la politique du président Ahmed Abdallah qui est un habile dosage d'amitiés occidentales dont il ne se cache pas et de solidarités tiers-mondistes et islamiques qui ont justifié, par exemple, l'invitation de Y. Arafat à Moroni en août 1986 ou la participation au sommet d'Harare début septembre. Dans ce contexte, le Président est affecté par l'attitude de l'ancienne puissance tutrice à l'égard de Mayotte. « Les Comores aiment les Français mais la France n'aime pas les Comoriens » déclarait-il à son retour d'un voyage à Paris où il avait assisté au traditionnel défilé militaire du 14 juillet.

L'attitude de la France vis-à-vis de Mayotte, qui ne peut être justifiée ni par des considérations de droit international ni par des considérations géo-stratégiques, obère fondamentalement la stabilisation du régime et hypothèque un développement déjà bien préoccupant. Nonobstant ces déceptions, le Président reste fidèle à ses amitiés. N'a-t-il pas demandé à « son ami » Y. Arafat d'intervenir dans la libération des otages français au Liban au nom du vieil adage : « les amis de nos amis sont nos amis » ?

D. P.

(1) Notre revue a été saisie en avril 1986 par « le comité national pour la défense des prisonniers politiques aux Comores » d'un appel pour « le respect des droits de l'homme » qui a retenu notre attention. Comme dans chacune des situations où les droits de l'homme sont impli-

qués, nous ne faisons mention de ce dossier qu'après avoir recoupé les informations sur le terrain.

(2) « Dis-moi comment tu juges ? », interview de Me Igor Domasik du barreau de Moroni, *Journal des procès* (Namur) n° 89, sept. 1986, p. 9.